

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du Lundi 30 novembre 2009

Date de la convocation 23 novembre 2009

Présents : Ms MAURY, MOTY J., GUENON M., BARDY Y., FREVILLE C., PIALAT J-C, LINTHOUT P, Mmes LABUSSIÈRE M., DUCLOUT V., SAINT-LOUPT M., BOURRINET J, DUVAL M.

Absents : Ms ROUSSE, HITIER, GEFFRE, BAGOUET, MOTY B. Mmes EVEILLE, GAILLOT

Pouvoirs : M. ROUSSE J. à M. MAURY, M. MOTY B. à M. MOTY J.

THEATRE

- Décision à l'unanimité du transfert de la compétence « étude préalable à la rénovation du théâtre de Chalais » à la communauté de communes selon le plan de travail préalablement délibéré en conseil communautaire du 19/11/2009 à savoir :
 - une étude pour évaluer les besoins et notamment réfléchir avec la commune de Chalais sur le maintien ou non de l'ouverture du théâtre durant la phase d'étude.
 - la définition des enjeux et du projet culturel
 - la consultation d'un programmiste pour définir notamment un programme, le cahier des charges architectural et dans le cas où le projet ne convient pas sur le bâtiment actuel des propositions de solutions alternatives et les issues possibles d'utilisations du bâtiment.

PERSONNEL

- Information sur la fin du contrat de M. SIEW qui avait été embauché en CAE pour pallier au remplacement de personnels titulaires (maladie ou congés) pour les services techniques.
- Information sur l'embauche de Mlle LAMOUREUX pour les services administratifs après une période d'essai satisfaisante.
- Décision de passer 2 agents au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, étant donné qu'ils réunissent les conditions nécessaires pour y prétendre.

COMPTABILITE

- Budget commune : Décision modificative N°8
Transfert d'ordre pour la sortie d'actif de l'atelier relais Duval (n° inventaire 2132*11) pour un montant de 76 204 €
- Budget commune : décision d'admettre en non valeur la somme de 2 987.59 € correspondant à des titres irrécouvrables des exercices de 2005 et 2006 (loyer impayés).
- Budget abattoir : décision d'admettre en non valeur la somme de 100.34 € correspondant à des titres irrécouvrables de mai 2008 (factures impayées).
- Décision de rembourser à M. Maury la somme de 74 € correspondant à son déplacement en train pour le salon des maires à Paris.

ACQUISITION

- Suite à la délibération du conseil d'administration de la maison de retraite en date du 30/10/2009, décision à l'unanimité pour l'acquisition de la parcelle section C N°562 au prix de 180 000 €. Cette parcelle comprend une chapelle, un bâtiment loué par bail commercial au GIE Maison de la Ruralité et le monument aux morts. Cette acquisition fera l'objet d'un acte notarié chez Maître DELOM, les frais afférents à cette acquisition seront supportés par la commune. Le Maire est autorisé à lancer une consultation pour un emprunt afin de financer cette acquisition, ainsi qu'à démarrer certains travaux (après accord de la maison de retraite) afin de pouvoir accueillir la trésorerie dans ces locaux aux printemps 2010.

CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE

- L'ancienne municipalité dans une délibération en date du 22 février 2008 avait donné son accord à la demande du Directeur du Centre Médico Psycho Pédagogique « Sillac-La Grande Garenne » pour l'implantation d'une antenne du CMPP à Chalais et de la mise à disposition de locaux adaptés (location) par la commune. Le conseil municipal confirme cet accord de principe.

RUE J. REMON

- Suite à la réalisation d'une canalisation destinée aux eaux pluviales de la rue J. Remon et au passage de cette dernière sur la propriété de Mme Michaud, il convient de lui verser à sa demande, un dédommagement de 200 € afin de réparer divers dommages. Accord.
- Décision à l'unanimité de choisir la proposition de la société Dutartre pour un montant de 780 € HT pour réaliser une inspection télévisée et un hydrocurage des canalisations d'assainissement de la rue J. Remon afin de vérifier l'état de l'ouvrage avant de débiter les travaux d'aménagement.

SPANC

- Décision de renouveler la convention de mise à disposition de Mlle Betty MOREAU, technicienne assainissement titulaire à la communauté de communes du pays de Chalais à compter du 1^{er} avril 2009 pour une durée de 1 an renouvelable tacitement.

TRAVAUX

- Décision de conclure les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération Restauration de l'église Ste-Marie.

Lot n°1 ;

Attributaire : entreprise DAGAND

Marché initial du 8 avril 2009-montant : 36206.17 € HT

Avenant n° 1 - montant : - 1 800.32 € HT

Nouveau montant du marché : 34 405.84 € HT

Lot n°2 ;

Attributaire : entreprise BELLY

Marché initial du 8 avril 2009 - montant : 3 559.13 € HT

Avenant n° 1 - montant : + 3 060.00 € HT

Nouveau montant du marché : 6 619.13 € HT

VENTE DE FOIN

- Décision de vendre à Monsieur PAJOT Jean-Louis une coupe de foin de « la Prée » pour un montant de 993.30 €.

DPU : pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- La rédaction du prochain bulletin municipal est en cours
- Inauguration du complexe Jacques TATI le 5/12/2009
- Dépôt de gerbe de la FNCR le 5/12/2009
- Téléthon à partir du 4/12/2009
- Projet de ponton de pêche au bord de la Tude.
- Arbre de Noël des écoles le 18/12/2009 avec un spectacle à Angoulême offert aux enfants.
- Point sur les illuminations de Noël.

Le Maire

Jean-Claude MAURY